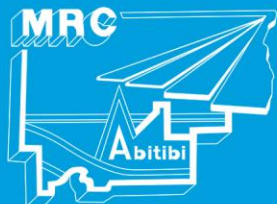


# FONDS CULTUREL

MRC d'Abitibi

**APPEL DE PROJET 2018**

Guide et formulaire



Québec 

## Programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité de la MRC d'Abitibi

Le programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité a pour objectif de stimuler la vitalité culturelle du milieu en suscitant des contacts entre les citoyens et la culture. Le programme inclut les volets « Art et culture » et « Patrimonial ».

### Promoteurs admissibles

- Organismes municipaux ;
- Conseils de bande des communautés autochtones ;
- Coopératives ;
- Organisme à but non-lucratif ;
- Entreprises, privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier.

### Critères d'admissibilité

- Être un promoteur domicilié sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;
- Réaliser un projet en milieu rural de la MRC d'Abitibi<sup>1</sup> ;
- Développer des projets ponctuels non récurrents.

### Taux d'aide financière

Le montant maximal pouvant être demandé est de 2 500 \$ et la contribution du demandeur doit équivaloir à au moins 15 % du total des dépenses admissibles.

### Critères d'analyse

- Pertinence et qualité du projet ;
- Complémentarité avec l'offre culturelle existante ;
- Conformité aux orientations de la Politique culturelle rurale de la MRC d'Abitibi ;
- Garanties de réalisation et cohérence de l'échéancier ;
- Retombées escomptées (impacts à court / moyen / long termes) ;

---

<sup>1</sup> Un projet déposé doit se dérouler à l'extérieur du territoire de la ville d'Amos. (Pour ces projets, nous vous suggérons de déposer à l'appel de projets associé à la politique culturelle de la ville d'Amos.)

## Critères d'analyse (suite)

- Participation de citoyens à la réalisation du projet ;
- Concertation avec le milieu ;
- Accessibilité du projet à un nombre important de citoyens ;
- Réalisme budgétaire.

## Dépenses admissibles

- Honoraires d'artistes professionnels ;
- Promotion, publicité, etc. ;
- Frais de location (technique et/ou matériel)
- Autres dépenses jugées requises pour la réalisation du projet.

## Dépenses non admissibles

- Les bourses, les prix d'excellence, les activités de financement ;
- Les dépenses liées au fonctionnement régulier des organismes ;
- Les biens capitalisables (matériel informatique, mobilier, équipement de bureau, etc.) ;
- Les frais qui ne sont pas spécifiquement dédiés aux activités culturelles ;
- Toutes dépenses engendrées avant la date du dépôt du projet.

## Versements

- 75 % de la somme sera versé dès l'acceptation du projet ;
- 25 % de la somme sera remis dès la réception du rapport final.

## Cheminement d'un projet

1. Le comité d'évaluation effectue une analyse des projets déposés;
2. Les recommandations du Comité d'évaluation sont présentées au Conseil administratif puis à la Table des conseillers de comté;
3. Les promoteurs sont informés de la décision prise par l'agente de développement territoriale.

## Documents à remettre

- L'original du formulaire de demande dûment rempli et signé ;
- Une copie de résolution du conseil d'administration autorisant le signataire de la demande à signer pour et au nom de l'organisme demandeur tous les documents en lien avec le projet ;
- Une description de l'organisme ;
- Une description détaillée du projet, de ses objectifs, de ses échéances et un plan d'action ;
- Une description détaillée du budget (incluant les lettres de confirmation des autres partenaires financiers, s'il y a lieu, et les partenaires sollicités) ;
- Une évaluation de l'impact du projet ;
- Autres annexes, au besoin.

## LE DÉPÔT DE LA DEMANDE

La demande d'aide financière doit être déposée par voie électronique à compter du 30 avril 2018 et **au plus tard le vendredi 25 mai 2018**. Pour ce faire, veuillez vous rendre sur le site Internet de la MRC d'Abitibi ([www.mrcabitibi.qc.ca](http://www.mrcabitibi.qc.ca)). Dans la section Fonds, vous trouverez l'onglet Fonds culturel. Vous y trouverez un espace où déposer votre projet.

**ATTENTION** : Veuillez noter que notre système génère un numéro de confirmation lors du dépôt d'une demande. Sans ce numéro, votre demande n'est pas considérée reçue.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Valérie Tremblay, agente de développement territorial, MRC d'Abitibi :

Courriel : [fonds@mrcabitibi.qc.ca](mailto:fonds@mrcabitibi.qc.ca)

Téléphone : 819 732-5356, poste 211

Télécopieur : 819 732-9607

## Formulaire de demande

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme responsable du projet :	NEQ (numéro d'entreprise du Québec) :
Forme juridique de l'entreprise :	
Mission du promoteur :	
Titre du projet :	
Personne responsable et titre :	Numéro de téléphone :
Adresse :	Courriel :
Date de la demande :	Montant demandé au Fonds culturel :
Date prévue de réalisation du projet :	

### DESCRIPTION DU PROJET

Lieu de réalisation du projet :
Échéancier :
Description détaillée du projet (grandes étapes) :
Buts et objectifs :
Comment l'art, la culture ou le patrimoine seront mis en contact avec le citoyen avec ce projet?

## Montage budgétaire

Le montant maximal pouvant être demandé est de 2 500 \$ et la contribution du demandeur doit équivaloir à au moins 15 % du total des dépenses admissibles.

Revenus	Montant	Biens et services	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
<b>Total</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>100 %</b>
Dépenses	Montant	Biens et services	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
<b>Total</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>100 %</b>

### Déclaration de l'organisme

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ confirme que les renseignements fournis dans cette demande et les documents afférents sont complets et véridiques en tous points et je m'engage à fournir au représentant toute l'information nécessaire à l'analyse du projet.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Autorisation de publication

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ accepte que la MRC d'Abitibi cite le titre de notre projet, le nom de notre organisme ou comité et le montant financé par le Fonds culturel si mon projet est accepté à la Table des conseillers de comtés.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_